

Membres	23
En exercice :	
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

## Commune de Arandon-Passins

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 21 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN (pouvoir à V. GROS), Alexandre BOITTIAUX (pouvoir à M SANDRIN), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S. MONTERO), Laurent BUISSON (pouvoir à G. PINET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

#### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Madame le Maire, après vote du Compte Administratif 2023, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2023 du Budget Général de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du Compte de Gestion 2023 et du Compte Administratif 2023

Après l'adoption du Compte de Gestion 2023 et du Compte Administratif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M57,

Considérant que les résultats de clôture se décomposent comme suit :

#### Fonctionnement :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023 : 805 765.36 €

#### Investissement :

Résultat déficitaire de clôture de la section d'investissement 2023 : 21 634.84€

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2023** **784 130.52€**

#### Restes A Réaliser (RAR) à reporter :

Dépenses : - 299 000€

Recettes : 0

Solde : - 299 000€

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité**

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture 2023 comme suit :

- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 320 634.84 €.
- Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 485 130.52 €.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 038-200063964-20240321-DE00014\_03\_24-BF

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la présente délibération.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Responsable du SGC de la Tour du Pin.

Ainsi fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
SANDRIN Maria

